

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCÈS-VERBAL

### du 13 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le treize octobre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures trente minutes, en salle des Fêtes de THÔNES, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept octobre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

#### Ordre du jour :

##### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

1. Installation du Conseil communautaire renouvelé ;
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil communautaire du 21 juillet 2015 et désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Finalisation du projet de territoire ;
4. Election d'un Vice-président ;
5. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président ;
6. Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;

##### AGRICULTURE :

7. Plan Pastoral Territorial (PPT) "Fier-Aravis" 2015-2020 - approbation de la convention de prestation de services pour le financement des actions transversales ;

##### TOURISME :

8. Approbation de la stratégie retenue au titre de la candidature du territoire des Aravis dans le cadre de l'appel à projet "Espaces Valléens" ;
9. Approbation du contrat de territoire "Annecy-Lac-Montagnes" ;

##### ECONOMIE :

10. Association "Initiative Grand Annecy" - renouvellement de la convention pluriannuelle dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ;

##### SENTIERS :

11. Renouvellement de la convention avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie (CD 74) pour le suivi et l'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) ;
12. Demande de subvention au CD 74 au titre de l'aide pour la réalisation des travaux d'entretien des sentiers du PDIPR ;

##### RESSOURCES HUMAINES :

13. Approbation de la mise à jour du tableau des emplois et présentation de la proposition d'organigramme issue du diagnostic organisationnel réalisé par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74) ;
14. Création de deux postes ;

- Informations et questions diverses.

Conseillers en exercice : 34

Présents :

**ALEX** : Catherine HAUETER, Philippe MATTELON,

**LA BALME-DE-THUY** : Pierre BARRUCAND,

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Thérèse LANAUD,

**LES CLEFS** : Martial LANDAIS,

**LA CLUSAZ** : René BALADDA, Corinne COLLOMB-PATTON, André VITTOZ,

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, David BOSSON, Béatrice DAVID,

**ENTREMONT** : Christophe FOURNIER,

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène MULATIER-GACHET, Marie-Pierre ROBERT,

**MANIGOD** : Bruno SONNIER, Laurence VEYRAT-DUREBEX,

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Alain LEVET, Claudine MORAND-GOY, Pierre RECOUR,

**SERRAVAL** : Bruno GUIDON,

**THÔNES** : Nelly ALBERTINO, Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Pascale FRESSOZ, Danièle MOTTIER, Patrick PAGANO, Chantal PASSET,

**LES VILLARDS-SUR-THONES** : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ.

Excusés-absents : Claude COLLOMB-PATTON, Valérie POLLET-VILLARD, André PERRILLAT-AMEDE.

Secrétaire de séance : Madame Thérèse LANAUD.

Monsieur le Président ouvre la séance à vingt heures trente minutes et procède à l'appel des membres du Conseil communautaire.

Madame Valérie POLLET-VILLARD et Monsieur André PERRILLAT-AMEDE sont absents. Ils donnent respectivement pouvoir à Madame Corinne COLLOMB-PATTON et Monsieur Jean-Michel DELOCHE.

Monsieur Claude COLLOMB-PATTON est absent et excusé.

Après avoir constaté que le quorum est atteint Monsieur le Président aborde le premier point à l'ordre du jour.

## **N° 2015/78 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RENOUELÉ**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président introduit la séance en indiquant qu'en application de l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi du 9 mars 2015, la composition du Conseil communautaire de la CCVT a été modifiée suite à la démission de plusieurs Conseillers municipaux de la Commune de Dingy-Saint-Clair.

Un accord local ayant été adopté à la majorité qualifiée dans le délai imparti de 2 mois, Monsieur le Préfet, a par arrêté en date du 25 août 2015 (abrogeant celui du 25 octobre 2013), fixé le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CCVT, comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Population</b>	<b>Nombre de sièges</b>
Thônes	<b>6 020</b>	<b>9</b>
Le Grand-Bornand	<b>2 189</b>	<b>4</b>
La Clusaz	<b>1 818</b>	<b>4</b>
Saint-Jean-de-Sixt	<b>1 419</b>	<b>3</b>
Dingy-Saint-Clair	<b>1 351</b>	<b>3</b>
Manigod	<b>1 011</b>	<b>2</b>
Les Villards-sur-Thônes	<b>1 009</b>	<b>2</b>
Alex	<b>1 002</b>	<b>2</b>
Serraval	<b>636</b>	<b>1</b>
Entremont	<b>628</b>	<b>1</b>
Les Clefs	<b>596</b>	<b>1</b>
La Balme-de-Thuy	<b>426</b>	<b>1</b>
Le Bouchet-Mont-Charvin	<b>235</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>18 340</b>	<b>34</b>

En conséquence :

\* **les communes de moins de 1 000 habitants** ont perdu un conseiller communautaire :

- le conseiller communautaire le moins bien placé dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux établi après les élections municipales n'a plus son mandat de conseiller communautaire ;

- ces mêmes communes disposeront cependant d'un **délégué suppléant**, identifié comme le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas le mandat de conseiller communautaire qui suit dans l'ordre du tableau (article L273-12 du Code électoral) ;

- il en résulte la représentation suivante :

- SERRAVAL : **Monsieur Bruno GUIDON** - suppléante : Madame Corinne GOBBER ;
- ENTREMONT : **Monsieur Christophe FOURNIER** - suppléante : Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ ;
- LES CLEFS : **Monsieur Martial LANDAIS** - suppléante : Madame Malory BARRACHIN ;
- LA BALME-DE-THUY : **Monsieur Pierre BARRUCAND** - suppléant : Monsieur Christian CHABRIER ;
- LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : **Madame Thérèse LANAUD** - suppléant : Monsieur Franck PACCARD.

\* **la Commune de THÔNES** :

- 3 délégués communautaires supplémentaires ont été élus le 10 septembre dernier, parmi les conseillers municipaux non conseillers communautaires jusque-là ;

- il s'agit de : **Monsieur Stéphane BESSON, Madame Chantal PASSET et Monsieur Patrick PAGANO** qui rejoignent l'assemblée, aux côtés des 6 autres élus de la Commune qui siégeaient jusque-là au sein du Conseil : **Messieurs Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Jacques DOUCHET, Mesdames Danièle MOTTIER, Nelly ALBERTINO et Pascale FRESSOZ.**

\* **la Commune de DINGY-SAINT-CLAIR** :

- les 3 Conseillers communautaires représentant la Commune ont été élus le 13 septembre dernier ;

- il s'agit de **Madame Laurence AUDETTE, de Monsieur David BOSSON et de Madame Béatrice DAVID.**

\* **les 6 autres communes** gardent le nombre identique de représentants et leurs conseillers communautaires sont maintenus :

- LE GRAND-BORNAND : **Messieurs André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Mesdames Hélène MULATIER-GACHET et Marie-Pierre ROBERT ;**
- LA CLUSAZ : **Messieurs André VITTOZ, René BALADDA, Mesdames Corinne COLLOMB-PATTON et Valérie POLLET-VILLARD ;**
- SAINT-JEAN-DE-SIXT : **Messieurs Pierre RECOUR, Alain LEVET et Madame Claudine MORAND-GOY ;**
- MANIGOD : **Monsieur Bruno SONNIER et Madame Laurence VEYRAT-DUREBEX ;**
- LES VILLARDS-SUR-THONES : **Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ et Madame Odile DELPECH-SINET ;**
- ALEX : **Madame Catherine HAUETER et Monsieur Philippe MATTELON.**

Il en résulte que la composition du Conseil renouvelé est la suivante :

Conseillers en exercice : 34

**ALEX** : Catherine HAUETER, Philippe MATTELON,

**LA BALME-DE-THUY** : Pierre BARRUCAND,

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Thérèse LANAUD,

**LES CLEFS** : Martial LANDAIS,

**LA CLUSAZ** : René BALADDA, Corinne COLLOMB-PATTON, Valérie POLLET-VILLARD, André VITTOZ,

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, David BOSSON, Béatrice DAVID,

**ENTREMONT** : Christophe FOURNIER,

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène MULATIER-GACHET, André PERRILLAT-AMEDE, Marie-Pierre ROBERT,

**MANIGOD** : Bruno SONNIER, Laurence VEYRAT-DUREBEX,

.../...

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Alain LEVET, Claudine MORAND-GOY, Pierre RECOUR,

**SERRAVAL** : Bruno GUIDON,

**THÔNES** : Nelly ALBERTINO, Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Jacques DOUCHET, Pascale FRESSOZ, Danièle MOTTIER, Patrick PAGANO, Chantal PASSET,

**LES VILLARDS-SUR-THONES** : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ.

Monsieur le Président remercie les élus sortants de leur investissement et les invite à poursuivre leur engagement pour l'intérêt général et dans le cadre des projets portés par les différentes commissions de la Collectivité où ils pourront toujours apporter leur contribution, outre leur fonction de suppléant.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux Conseillers et déclare le Conseil communautaire installé, après avoir fait l'appel des 34 délégués précités et avoir constaté sa composition renouvelé conformément à ce qui a été précédemment présenté.

### **N° 2015/79 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 7 ET 21 JUILLET 2015 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Madame Thérèse LANAUD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet ensuite les Procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 7 et 21 juillet 2015 pour approbation du Conseil.

Ils ne suscitent pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 7 et 21 juillet 2015.

### **N° 2015/80 - FINALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

En l'absence de Monsieur André PÉRILLAT-AMÉDÉ, Vice-président en charge du projet de territoire, en déplacement à l'étranger, Monsieur le Président, rappelle que lors de sa séance du 21 juillet dernier, le Conseil a pris connaissance du diagnostic du territoire, réalisé par le groupement constitué de "BLEZAT Consulting", "EPODE" et "ASADAC", en charge de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du projet de territoire de la CCVT.

A cette occasion, le Conseil a aussi approuvé les ambitions du projet de territoire et la poursuite de la concertation.

Ces informations ont également été présentées et partagées avec les partenaires socio-professionnels et l'ensemble des élus, lors d'une conférence territoriale qui s'est tenue le 12 septembre dernier au Grand-Bornand.

Il convient maintenant d'approuver le résultat de la concertation menée et les orientations à prendre pour l'avenir du territoire dans le cadre de la démarche engagée.

A cet effet, des supports d'aide à la décision ont été communiqués en pièces jointes à la note de synthèse préalable à la séance :

- un diaporama support de présentation en séance du Conseil pour une vision synthétique (ANNEXE 1) ;
- la synthèse de la stratégie (ANNEXE 2) ;
- Les fiches thématiques (ANNEXE 3). Chaque thématique est organisée de la manière suivante :
  - 1 - SE SITUER : repères chiffrés, synthèse des analyses et de la concertation, retour des enquêtes au vu des compétences ;
  - 2 - AMBITIONS : problématique et stratégie, au vu du cadre légal (Loi NOTRe) et des orientations délibérées ;
  - 3 - AGIR : fiches actions proposées (3 par thématiques et 1 consacrée à l'organisation territoriale, soit 10 fiches au total).

Il est précisé que la mise en œuvre des objectifs poursuivis se fera progressivement au vu des contraintes légales, des moyens budgétaires, techniques et humains nécessaires et mobilisables.

Ces objectifs seront étudiés et portés par les différentes Commissions, groupes de travail et instances de la Collectivité et s'inscrivent dans le long terme, au-delà du seul mandat en cours.

L'Assemblée prend acte l'ampleur du projet à mettre en œuvre d'ici 2030. Il nécessitera notamment la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières (GPEC) liée aux évolutions de l'intercommunalité et devra tenir compte de la création de communes nouvelles.

Au fur et à mesure, les ambitions de la Collectivité pourront être précisées et des critères d'évaluations définis, pour apprécier les résultats des objectifs atteints et de l'action publique conduite.

Au titre des questions environnementales, même si elles ne font pas l'objet de fiches actions spécifiques, elles sont envisagées dans le cadre de projets en cours sur le territoire, comme par exemple la réflexion relative aux énergies renouvelables et notamment la mobilisation de la filière bois, ou le travail initié par la Régie d'électricité de THÔNES en ce qui concerne la méthanisation.

Enfin, et conformément à la Loi NOTRe et son échancier, l'Intercommunalité va devoir prioritairement s'intéresser à la compétence économie et se positionner au sujet de la fiscalité.

Au vu de l'ensemble des informations présentées et sur la base des documents communiqués, il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur les préconisations présentées et les actions à mettre en œuvre pour le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments de restitution présentés et les orientations à prendre pour l'avenir du territoire.

Monsieur le Président remercie l'intervenant, Monsieur Mickaël ETHEVE de "BLEZAT Consulting" et poursuit l'ordre du jour de la séance du Conseil.

## **N° 2015/81 - ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président explique que suite au renouvellement du Conseil, le Bureau de la CCVT a perdu un des Vice-présidents, élu lors de la séance du 15 juillet 2014.

La Collectivité n'ayant pas nécessairement à se prononcer de nouveau sur le nombre de Vice-président fixé à 10 par la délibération N°2014/36, il convient cependant de remplacer Monsieur Christian CHABRIER au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-président et de modifier le tableau récapitulatif des Vice-présidents issu des élections de la séance du 15 juillet 2014 ci-après, précisant les attributions confiées par Monsieur le Président en application de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

1 <sup>er</sup> vice-président, en charge des Finances, des Ressources Humaines et de l'Urbanisme	Monsieur Pierre BIBOLLET
2 <sup>ème</sup> vice-président en charge de la gestion des déchets	Monsieur Martial LANDAIS
3 <sup>ème</sup> vice-président, en charge de l'action sociale	Madame Thérèse LANAUD
4 <sup>ème</sup> vice-président, en charge du Tourisme et des transports	Monsieur André VITTOZ
5 <sup>ème</sup> vice-président, en charge de l'aménagement du territoire	Monsieur André PERRILLAT-AMEDEE
6 <sup>ème</sup> vice-président, en charge de la Forêt, de NATURA 2000 et du Patrimoine	Monsieur Christophe FOURNIER
7 <sup>ème</sup> vice-président, en charge des sentiers de randonnées	Monsieur Pierre RECOUR
8 <sup>ème</sup> vice-président, en charge de la mutualisation et de la vie économique	Madame Laurence AUDETTE
<b>9<sup>ème</sup> vice-président</b> , en charge du contrat rivière	<b>Monsieur Christian CHABRIER</b>
10 <sup>ème</sup> vice-président en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et du Pastoralisme	Monsieur Jacques DOUCHET

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Bureau, il est nécessaire de confier la délégation du Vice-président sortant, Monsieur Christian CHABRIER, jusque-là Conseiller communautaire de la Commune de LA BALME-DE-THUY et qui a perdu un délégué à l'issue du renouvellement du Conseil.

Monsieur le Président demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur le Président propose que Monsieur Pierre BARRUCAND succède à Monsieur Christian CHABRIER et soit élu 9<sup>ème</sup> Vice-président pour prendre en charge les fonctions relatives aux contrats de rivières et la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il est procédé à l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-président par vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Président donne le résultat du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages exprimés pour Monsieur Pierre BARRUCAND : 32

Nombre de bulletins blancs : 1

Majorité absolue : 17

Monsieur Pierre BARRUCAND a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur le Président déclare Monsieur Pierre BARRUCAND élu 9<sup>ème</sup> Vice-président et installé dans ses nouvelles fonctions.

En conséquence, la délibération N°2014/37 est modifiée.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur le régime indemnitaire voté par délibération N°2014/39 en date du 15 juillet 2014.

## **N° 2015/82 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Conformément à la délibération N°2015/66 consacrée aux délégations du Conseil communautaire confiées à Monsieur le Président en vertu des dispositions du CGCT, et notamment ses articles L5211-1, L2122-22 et L2122-23, le Conseil communautaire est informé des décisions qu'il a prises :

- Décision n°01/15 en date du 3 août 2015, portant signature d'une convention de service avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Savoie et les conditions de réalisation des missions de l'architecte conseil ;
- Décision n°02/15 en date du 3 août 2015, portant nomination d'un régisseur pour la régie des transports scolaires ;
- Décision n°03/15 en date du 3 août 2015, portant nomination d'un régisseur pour la régie des déchetteries ;
- Décision n°04/15 en date du 03 août 2015, portant nomination d'un régisseur pour la régie multi-produits ;
- Décision n°05/15 en date du 03 août 2015, portant attribution des marchés des transports scolaires à la société "BLAN-GARIN" pour le circuit 2015-224-02 (lot 7) ;
- Décision n°06/15 en date du 10 août 2015, portant attribution des marchés des transports scolaires à la société "Autocars BALLANFAT" pour le circuit 2015-224-01 (lot 6) ;
- Décision n°07/15 en date du 10 août 2015, portant attribution des marchés de transports scolaires à la société "BLAN-GARIN" pour le circuit 2015-224-03 (lot 8).

## **N° 2015/83 - ADHÉSION À L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (AdCF)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président énonce que l'AdCF est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Depuis sa fondation en 1989, elle s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Fédérant 1 216 intercommunalités dont 216 urbaines (203 communautés d'agglomération, 7 métropoles, 5 communautés urbaines, 1 syndicat d'agglomération nouvelle) qui rassemblent 74 % de la population française regroupée en intercommunalité, l'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

En tant qu'association de collectivités locales, l'AdCF entend être force de propositions sur le fonctionnement des institutions territoriales et l'avenir de la décentralisation.

Régulièrement consultée par le Gouvernement et le Parlement, l'AdCF est devenue un interlocuteur de référence des pouvoirs publics.

Au sein des instances nationales de l'AdCF, des commissions permanentes sont régulièrement réunies pour préparer et élaborer des propositions sur toute réforme concernant le fonctionnement, les ressources ou les compétences de l'intercommunalité.

Au vu de ces missions de l'AdCF, les membres du Bureau ont à l'occasion de leur réunion en date du 3 mars dernier, émis le souhait de voir la Collectivité adhérer à cette association, en laissant aux communes le choix d'adhérer aux différentes associations d'élus des communes rurales ou de montagne, en fonction de leur spécificité.

Cette adhésion permettrait à la CCVT, dans un contexte de réforme plaçant l'intercommunalité au centre de l'organisation politique locale, de profiter d'outils que l'AdCF met à disposition, tels que :

- le bénéfice d'un réseau d'expériences et d'informations spécifiques à l'intercommunalité ;
- une assistance juridique et fiscale ;
- un site internet avec un espace adhérent ;
- une lettre hebdomadaire électronique ;
- des publications juridiques et fiscales ;
- un mensuel d'information : Intercommunalités ;
- un observatoire comprenant des études thématiques ;
- des rencontres en Région, groupes de travail et mises en réseau...

L'adhésion au prorata temporis n'étant pas possible, il est proposé une adhésion de la CCVT à partir de l'année civile 2016. La cotisation est estimée à 1 992,90 € (population INSEE 2012 de 18 980 habitants x 0, 105 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Collectivité à l'AdCF tel que proposé.

#### **N° 2015/84 - PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) "FIER-ARAVIS" - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS TRANSVERSALES**

**Rapporteur : Monsieur Jacques DOUCHET**

Monsieur le Vice-président en charge de l'Agriculture, Jacques DOUCHET, indique que la CCVT porte le PPT "Fier-Aravis" 2015-2020 pour le compte de ses 13 communes membres et de 12 communes associées du massif "Fier-Aravis".

En effet, fort de la réussite du programme 2010-2015 et constatant de nouveaux besoins, les collectivités membres du PPT "Fier-Aravis" ont exprimé leur volonté de renouveler la démarche en réalisant au printemps, un bilan et une étude complémentaire afin de définir un nouveau programme d'actions.

La nouvelle candidature a donc été déposée auprès des services régionaux, au mois de juin 2015.

Le PPT 2015-2020 devrait être approuvé par la Commission permanente de la Région le 14 octobre 2015.

Comme pour le précédent programme, la CCVT assure le portage du PPT et des actions transversales nécessaires à sa mise en œuvre, telles que les études et l'animation.

Une convention de prestation de services prévoit la répartition de ces dépenses, déduction faite des subventions éventuellement obtenues, et définit une clé de répartition. Le projet de convention et la clé de répartition envisagée sont joints en annexe.

Le COPIL du PPT lors de sa séance du 22 septembre 2015, a en effet retenu une quote-part pour chacune des collectivités membre du PPT établie pour :

- 45 % au prorata de la surface des unités pastorales,
- 45 % au prorata du nombre d'unités pastorales,
- 5 % au prorata de la surface des zones pastorales,
- 5 % au prorata du nombre des zones pastorales.

Aussi, il est demandé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de prestation de services tels que présentés, permettant le partage des dépenses relatives aux études et aux actions transversales entre les différentes collectivités membres du PPT ;
- d'accepter la clé de répartition proposée par le COPIL ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à établir entre la CCVT et les collectivités membres, ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention et la clé de répartition proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à établir entre la CCVT et les collectivités membres, ainsi que tout document y afférent.

## **N° 2015/85 - APPROBATION DE LA STRATÉGIE RETENUE AU TITRE DE LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE DES ARAVIS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET "ESPACES VALLÉENS"**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 avril 2015, approuvant l'acte de candidature de la CCVT dans le cadre du processus de sélection des "Espaces Valléens" et permettant la mise en œuvre de l'ingénierie nécessaire à la rédaction du projet (recrutement d'un chargé de projet, temps de travail complémentaire de l'animatrice de l'Association "Saveurs des Aravis" ...).

Suite au recrutement d'un chargé de mission qui a pris ses fonctions au cours du mois de juin, Monsieur Guillaume FAVIER, que Monsieur le Président présente à l'Assemblée, l'équipe projet a mis en œuvre :

- un diagnostic partagé :
  - \* lors d'un atelier de concertation qui s'est tenu le 21 juillet dernier : 40 personnes représentant des élus et des acteurs socio-professionnels ont assisté à une rencontre d'échanges et de débats s'inscrivant dans le double cadre de la démarche "Espace Valléen" et du Projet de territoire, autour d'un état des lieux relatif à la thématique du tourisme ;
  - \* une quinzaine d'entretiens complémentaires avec des personnes ressources ont également été menés ;
- un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé engagé (ATEMIA) ;
- une 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage (COPIL) approuvant le diagnostic et les principaux enjeux à inscrire dans la stratégie et qui s'est tenue le 6 août dernier ;
- une 2<sup>nde</sup> réunion du COPIL organisée le 7 septembre 2015 dans l'objectif d'approuver la stratégie à présenter.

Monsieur le Président demande à ce titre à Monsieur Guillaume FAVIER, de restituer la démarche ainsi construite et la stratégie approuvée par le COPIL (document de synthèse joint en annexe) qui s'intitule : "**Les Aravis : agriculture et tourisme, une synergie au service d'une montagne vivante**".

Elle s'organise essentiellement autour de 3 axes retraçant le "parcours visiteurs" :

### **AXE 1 : Partir à la découverte des aménités rurales des Aravis :**

- améliorer la qualité, l'accessibilité et la complémentarité des activités de pleine nature ;
- mettre en réseau, moderniser et valoriser l'offre culturelle du territoire ;
- renforcer et élargir la gamme d'offres de valorisation des savoir-faire et d'agritourisme en capitalisant le travail engagé dans le Pôle d'Excellence Rurale ;
- contribuer à la préservation du milieu naturel via la mise en tourisme des espaces naturels remarquables.

### **AXE 2 : Découvrir pleinement les Aravis grâce à des services performants :**

- créer les conditions d'un accès aisé, sécurisé et écologique à l'offre touristique du territoire ;
- renforcer la qualité de l'accueil au sein des Aravis ;
- moderniser et diversifier le parc immobilier dans un souci de performance énergétique ;
- renforcer la valorisation des produits du territoire dans l'offre de restauration.

### **AXE 3 : Se connaître, reconnaître et faire connaître les Aravis :**

- créer les conditions d'une gouvernance touristique de qualité à l'échelle des Aravis ;
- renforcer et faire vivre l'identité Aravis.



Monsieur Jacques DOUCHET complète en rappelant qu'il appartient aux porteurs de projets potentiels (public/privés) de retourner dans les meilleurs délais, toute intention de projet susceptible de répondre à la stratégie et d'être potentiellement finançable au titre de la démarche.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé aux membres du Conseil :

- d'approuver la stratégie retenue au titre de la candidature du territoire des Aravis dans le cadre de l'appel à projet "Espaces Valléens" ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie retenue au titre de la candidature du territoire des Aravis dans le cadre de l'appel à projet "Espaces Valléens" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guillaume FAVIER pour sa présentation et le travail réalisé, ainsi que tous les partenaires qui se sont mobilisés dans le cadre de ce projet.

### **N° 2015/86 - APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE "ANNECY-LAC-MONTAGNES"**

**Rapporteur : Monsieur André VITTOZ**

Monsieur le Vice-président en charge du Tourisme, Monsieur André VITTOZ, informe le Conseil, qu'à l'issue d'une réunion en date du 15 avril dernier, les professionnels du tourisme et élus du secteur, ont confirmé la pertinence de travailler autour d'un projet touristique commun rassemblant les EPCI du Lac d'Annecy et des Aravis.

Dans le prolongement du travail initié depuis 2004 et notamment au titre du Contrat Global de Développement (CGD), puis du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) devenu Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), un contrat de destination commun a été présenté en 2014.

La candidature du territoire n'ayant pas été retenue à ce titre, il a été convenu de poursuivre le partenariat en 2015, dans le cadre d'un contrat de territoire dont l'objet et le financement sont précisés dans la convention jointe en annexe et soumise à l'approbation du Conseil.

Le programme d'action visé et les opérations conjointes portées feront l'objet d'une restitution au sein des instances de la CCVT (Commission Tourisme, Bureau et Conseil).

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à établir entre la CCVT et les collectivités concernées, ainsi que tout document y afférent

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à établir entre la CCVT et les collectivités concernées, ainsi que tout document y afférent.

### **N° 2015/87 - ASSOCIATION "INITIATIVE GRAND ANNECY" - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE-ALPES (CDDRA)**

**Rapporteur : Monsieur Pierre RECOUR**

Monsieur le Vice-Président, Pierre RECOUR, explique qu'Initiative "Grand Annecy" est une association de type Loi 1901, ayant pour objet le financement et le suivi post-crédation d'entreprises nouvelles. Créée en 1999 à l'initiative des collectivités locales, de l'Etat et avec le soutien d'entreprises et de la Région Rhône-Alpes, c'est un outil au service du développement local qui s'insère dans les politiques territoriales des collectivités locales.

Les relations entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Bassin annécien et Initiative Grand Annecy font l'objet :

- d'une convention pluriannuelle spécifique avec la C2A (mise à disposition de moyens), renouvelée en avril 2015,
- d'une convention pluriannuelle avec les autres EPCI du Bassin annécien, annexée à la convention générale fixant les modalités de suivi et de portage du CDDRA du Bassin annécien (2013-2019).

Cette annexe était valable sur une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2014 et annonçait la nécessité d'un renouvellement à partir du 1er janvier 2015, afin de couvrir la durée du contrat restant avec la Région (2019).

L'activité de l'association est caractérisée par une croissance soutenue. En 2014, plus de 300 porteurs de projets ont été conseillés et 53 entreprises ont été financées (800 000 € de prêts d'honneur octroyés) représentant 137 emplois créés ou maintenus. Le prêt d'honneur délivré par le Comité de prêt est un label, lequel vise à mobiliser les banques locales. 5,7 millions d'euros (+ 146 % en 2 ans) de concours bancaires ont été obtenus, soit 6,5 millions d'euros injectés dans l'économie locale.

Le taux de pérennité à trois ans des entreprises lauréates est de 82 % (66 % en moyenne au niveau national).

Compte tenu de :

- l'action menée par Initiative "Grand Annecy", des résultats 2014 présentés en commission du CDDRA le 28 novembre 2014 ;
- de l'avis favorable à l'unanimité du comité de pilotage du CDDRA du 19 décembre 2014 concernant les objectifs 2015 et le budget prévisionnel 2015 de l'association et des EPCI du Bassin annécien ;
- de l'avis favorable du comité de pilotage du CDDRA du 26 juin dernier sur le projet de renouvellement de la convention ;

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention régissant les relations pour la période 2015-2019, communiquée en annexe, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de poursuivre le soutien de la CCVT à "Initiative Grand Annecy" dans le cadre des actions transversales du CDDRA du Bassin annécien dont le budget est proposé chaque année aux Présidents des EPCI partenaires et au comité de pilotage du CDDRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention régissant les relations pour la période 2015-2019, entre Initiative "Grand Annecy" et la CCVT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **APPROUVE** la poursuite du soutien de la CCVT à "Initiative Grand Annecy" dans le cadre des actions transversales du CDDRA du Bassin annécien, conformément aux modalités présentées.

#### **N° 2015/88 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE (CD 74) POUR LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DES SENTIERS INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR)**

**Rapporteur : Monsieur Pierre RECOUR**

Monsieur le Président propose de donner la parole au Directeur des Services Techniques (DST) de la CCVT, Monsieur Eddy THOVEX.

Il expose que la Loi du 22 juillet 1983 a confié au Département, la responsabilité de l'élaboration du PDIPR, VTT et équestres.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74), attribue aux collectivités chargées de la gestion des itinéraires PDIPR, une aide forfaitaire afin de leur permettre d'assurer l'entretien et le suivi de leur réseau de sentiers.

La CCVT, au vu de ses compétences, assure ce suivi et l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR sur son territoire.

A ce titre, la convention signée entre la Collectivité et le CD 74 en novembre 2012, jointe en annexe, arrive à son échéance.

En attendant la finalisation du Schéma Directeur de Randonnée, il convient de la reconduire, dans les mêmes conditions et pour une durée d'un an.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de renouvellement dans les mêmes termes pour une durée d'un an et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de la convention dans les mêmes termes pour un an et
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document y afférent.

**N° 2015/89 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CD 74 AU TITRE DE L'AIDE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SENTIERS DU PDIPR**

**Rapporteur : Monsieur Pierre RECOUR**

Monsieur le Président demande à Monsieur le DST de poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur Eddy THOVEX rappelle que lors de la séance du Conseil en date du 17 février 2015 dernier, la CCVT a délibéré en faveur de la rédaction d'un schéma Directeur de la Randonnée sur l'ensemble de son territoire. Seuls les itinéraires inscrits dans ce schéma peuvent bénéficier d'un appui technique et financier du CD 74.

Aussi, le CD 74 a accepté de soutenir financièrement et techniquement la Communauté de communes dans son projet de refonte de balisage des sentiers Grandes Randonnées de Pays (GRP) "Tournette-Aravis", et celui du Tour du "Val Sulens" et des sentiers connexes, sans attendre leur inscription au schéma directeur.

Il convient donc que le Conseil délibère afin d'autoriser Monsieur le Président à signer la demande de subvention auprès du CD 74, conformément au tableau de financement prévisionnel ci-après :

<b>Travaux</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Soutien prévisionnel du CD 74</b>	<b>% de participation du CD 74</b>	<b>Reste à charge CCVT</b>
Maquettage des lames directionnelles (circuit des Frêtes de Colomban-Tour de l'Aiguille-Circuit des Murailles)	3 000,00 €	1 500,00 €	50 %	1 500,00 €
Achat de matériel (circuit des Frêtes de Colomban-Tour de l'Aiguille-Circuit des Murailles)	3 150,17 €	1 575,09 €	50 %	1 575,09 €
Pose du matériel - Tournette -Aravis Tour du Val Sulens	26 000,00 €	16 380,00 €	70 % - Tournette -Aravis 50 % - Tour du Val Sulens	9 620,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 150,17 €</b>	<b>19 455,09 €</b>	<b>/</b>	<b>12 695,09 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la demande de subvention auprès du CD 74, pour la réalisation des travaux d'entretien des sentiers du PDIPR, conformément au tableau de financement présenté.

**N° 2015/90 - APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET PRÉSENTATION DE LA POPOSITION D'ORGANIGRAMME ISSUE DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL RÉALISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE (CDG 74)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président expose ensuite, la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la CCVT en vertu des différentes dispositions légales relatives au personnel de la Fonction Publique Territoriale (FPT) :

- le CGCT ;
- la Loi du n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;
- le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet ;
- les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

**Tableau des emplois au 13 octobre 2015**

Catégorie	Filière	Grade	Statut	Nombre d'heures	Nombre de postes
A	administrative	DGS	titulaire	35	1
A	administrative	attaché principal	titulaire	35	1
A	technique	ingénieur principal	titulaire	35	1
A	administrative	attaché	titulaire	35	1
A	administrative	attaché	non titulaire	35	1
A	administrative	attaché	non titulaire	17,5	1
A	technique	ingénieur	titulaire	35	1
B	technique	technicien principal 2ème classe	titulaire	35	1
B	administrative	rédacteur principal 2ème classe	titulaire	35	1
B	médico - sociale	éducateur de jeunes enfants	non titulaire	17,5	1
B	administrative	rédacteur	titulaire	35	1
B	administrative	rédacteur	non titulaire	35	1
B	technique	technicien	non titulaire	35	1
C	technique	adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	35	5
C	administrative	adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	35	4
C	technique	agent technique principal	titulaire	35	1
C	technique	agent technique principal 1ère classe	titulaire	35	1
C	technique	agent de maîtrise principal	titulaire	35	1
C	technique	agent de maîtrise	titulaire	35	1
C	administrative	adjoint administratif 1ère classe	titulaire	35	2
C	technique	adjoint technique 1ère classe	titulaire	35	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	titulaire	35	6
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	1	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	5	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	28	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	13	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	20	1
C	technique	adjoint technique	titulaire	35	1
C	technique	agent de salubrité	titulaire	35	1
C	technique	agent des services techniques	titulaire	35	1

Au vu de ces données, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en procédant aux :

\* suppressions de poste ci-après :

Grade	Nombre de postes à supprimer
attaché principal	1
ingénieur	1
agent technique principal	1
agent technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1
agent de maîtrise	1
adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
adjoint technique	1
agent de salubrité	1
agent des services techniques	2
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (à 20/35 <sup>ème</sup> )	1
adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2

\* créations de postes suivantes :

Grade	Nombre d'heures du poste	Nombre de postes à créer
adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	2
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	35	3
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	5	1
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	13	1

Au vu des informations soumises à son examen, le Conseil communautaire est appelé à approuver les modifications au tableau des emplois telles que présentées.

Il en résulte le tableau des emplois mis à jour ci-après :

**Tableau des emplois au 13 octobre 2015**

Catégorie	Filière	Grade	Statut	Nombre d'heures	Nombre de postes
A	administrative	Directeur Général des Services	titulaire	35	1
A	technique	ingénieur principal	titulaire	35	1
A	administrative	attaché	titulaire	35	1
A	administrative	attaché	non titulaire	35	1
A	administrative	attaché	non titulaire	17,5	1
B	technique	technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	35	1

Catégorie	Filière	Grade	Statut	Nombre d'heures	Nombre de postes
B	administrative	rédacteur principal 2ème classe	titulaire	35	1
B	médico sociale	éducateur de jeunes enfants	non titulaire	17,5	1
B	administrative	rédacteur	titulaire	35	1
B	administrative	rédacteur	non titulaire	35	1
B	technique	technicien	non titulaire	35	1
C	technique	adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	35	5
C	administrative	adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	35	1
C	technique	agent de maîtrise principal	titulaire	35	1
C	administrative	adjoint administratif 1ère classe	titulaire	35	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	titulaire	35	6
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	1	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	5	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	28	1
C	technique	adjoint technique 2ème classe	non titulaire	13	1

A cette occasion, Monsieur le Président fait également une restitution du diagnostic organisationnel prospectif réalisé par le CDG 74, en présentant l'organigramme cible qui en résulte, joint en annexe de la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois mis à jour et l'organigramme tel que présentés.

#### **N° 2015/91 - CRÉATION DE DEUX POSTES**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président explique qu'au vu des compétences de la CCVT relatives à la gestion des déchets et considérant la volonté de la Collectivité de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et un autre, d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe afin de poursuivre les missions d'ambassadeur de tri.

#### **\* création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur le Président propose la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet, à raison de 28 heures par semaine.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 26 octobre 2015 :

## FONCTIONNAIRE

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Grade : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

### **\* création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :**

Il propose également la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, permanent ou non permanent, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 26 octobre 2015 :

## FONCTIONNAIRE

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Grade : d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 7

**Ou**

## NON TITULAIRE

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Grade : d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces créations et les mises à jour du tableau des emplois ainsi proposées.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des deux postes telle que présentée.

### **- Informations et questions diverses :**

#### ○ **Date et horaire du prochain Bureau :**

Monsieur le Président propose que la prochaine réunion de Bureau se tienne exceptionnellement à **20 h**, le **20 octobre 2015**, dans les locaux techniques de la CCVT à "Morette".

#### ○ **Date du prochain Conseil communautaire :**

La prochaine séance du Conseil communautaire est envisagée le **mardi 8 décembre 2015**. L'horaire de la séance est avancé à **20 h**.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques ou questions des Conseillers communautaires, Monsieur le Président lève la séance à 23h30.

**A Thônes, le 20 octobre 2015,  
Monsieur Le Président,  
Gérard FOURNIER-BIDOZ**

